

LA FEUILLE DE L'ARBRE

MODIFICATION DES STATUTS

L'ARBRE est né en juillet 1992 en réaction contre ce qui avait été ressenti comme une agression inacceptable parce qu'injustifiée de notre environnement : *le fuseau vert* du projet autoroutier A 160 (devenu A 19).

Sept ans plus tard cette autoroute est toujours en projet mais le tracé retenu ne nous concerne plus directement et l'amélioration des conditions de circulation sur la N60 se réalise tant bien que mal.

L'activité de l'association est aujourd'hui davantage orientée vers la **mise en valeur** de notre environnement tout en ne perdant pas de vue la **protection**.

Les statuts ont été modifiés en conséquence lors de la dernière assemblée générale, de la façon suivante pour ce qui est de l'objet :

Cette association a pour objets :

- *la préservation des sites et paysages naturels et construits, des ressources naturelles et des patrimoines culturels de la région constituée par les communes riveraines des vallées du Betz et de la Sainte Rose, ainsi que la protection de l'habitat et des conditions de vie et d'exercice des activités de leurs habitants.*

- *la mise en valeur des richesses humaines, naturelles, artistiques et culturelles de ces communes.*

FONDS DOCUMENTAIRE

Depuis sa création L'ARBRE a réuni une documentation traitant des sujets concernant l'environnement. Ce fonds documentaire devient suffisamment important pour être mis à la disposition des adhérents. Vous trouverez ci-après une première liste des ouvrages consultables à compter du 11 juillet et ce dans les conditions suivantes :

- être membre de l'association (c'est-à-dire être à jour de cotisation)
- se munir de sa carte d'adhérent (ou souscrire une adhésion)
- les ouvrages peuvent être consultés le samedi matin à la Mairie de Rozoy-le-Vieil, siège de l'association, après avoir pris rendez-vous avec monsieur Del Tacca (tél : 02 38 90 93 41), une permanence n'étant pas encore assurée
- le prêt d'ouvrage(s) est consenti pour une durée maximale de 15 jours

Liste des ouvrages disponibles :

Histoire du paysage français

- tome 1 : le Sacré, de la préhistoire au XV^e siècle
- tome 2 : le Profane, du XVI^e siècle à nos jours

Le paysage en France (collection Que Sais-je ?)

Les plantations d'alignement

L'élagage, la taille des arbres d'ornement

L'Arbre et la Haie

De l'agricole au Paysage, Etudes rurales n°121 à 124

L'Atlas des paysages ruraux de France

Les Jardins-Paysages, collection *Les Grands Jardiniers*

L'Arbre dans le Paysage rural

Comprendre un Paysage : guide pratique de recherche

Code permanent de l'Environnement (en cours de mise à jour)

Les Zones humides Rapport de l'Instance d'Evaluation

Agir pour les zones humides (Ministère de l'Environnement)

Affrontement ou connivence : la nature, l'ingénieur et le contribuable

Etude diagnostique du bassin versant du Betz

Revues :

Natures-Sciences-Sociétés. Vol. 1 n°3 (1993), Vol. 6 n°1, 2, 4 (1998)

Le Courrier de l'Environnement de l'INRA. n°19 à 28, 30, 33, 35

Bruit : Prévention des niveaux sonores (Ministère des Transports)

Bruit : Prévention, Contrôle, Maîtrise

L'Eau et la Route (SETRA 1993)

ACSAR (Aide aux choix des solutions d'assainissement et de drainage sur routes existantes). SETRA fév.93

« Promenade en Gâtinais »

Nous vous rappelons l'existence de cet ouvrage à la réédition duquel nous avons collaboré avec l'AHVOL et qui vous attend dans les bonnes librairies ainsi que dans les mairies de nos communes, au prix de 130F. ou par correspondance (155F. franco).

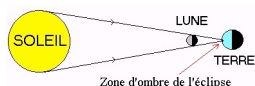
AUTOROUTE A19

Dans un rapport publié le jeudi 24 juin 1999, la Cour des Comptes évalue la politique autoroutière française et conseille au gouvernement de mener à bien la réforme profonde préparée par le ministère des transports, à savoir, *définir et mettre en œuvre une politique d'ensemble des transports, fondée sur une réflexion intermodale*. Dans ce rapport, la liaison Courtenay-Orléans apparaît comme faisant partie des *réalisations susceptibles d'être remises en cause*.

CARRIERE de cailloutis siliceux située à « La Réserve », commune de CHEVANNES

Nous nous étions faits l'écho, en son temps, de problèmes d'environnement posés par les perspectives d'exploitation de cette carrière. Par arrêté préfectoral du 4 août 1998, la Société G.S.I. (Grès et sables industriels) a remplacé le précédent concessionnaire, Granu-Service 77, dans ses droits et obligations attachés à l'exploitation de la carrière. Aujourd'hui l'exploitation est entrée dans une phase active avec la mise en service d'une nouvelle trieuse et de deux bulldozers avec évacuation des cailloux par camions. Il conviendra de vérifier que la société concessionnaire respecte strictement les obligations définies par l'arrêté préfectoral, notamment en matière de limitation des nuisances et de protection de l'environnement.

ECLIPSE DE SOLEIL DU 11 août 1999



Une éclipse totale de soleil aura lieu le 11 août. Bon nombre de publications s'en font l'écho.

Profitons-en car selon toute probabilité peu d'entre nous pourront observer la suivante qui aura lieu en France, le 3 septembre 2081.

La zone elliptique pour laquelle l'éclipse sera totale balayera une bande de 110 km de large au nord de Paris, sur une ligne Saint-Avoid/Fécamp. Le secteur le plus proche de nous se localisera dans un triangle Reims-Soissons-Laon. La totalité de l'éclipse dans cette zone aura lieu à 12h25 et durera environ 2 minutes.

ATTENTION AUX YEUX

L'observation du soleil à l'œil nu est extrêmement dangereuse. Ce faisant vous vous exposeriez à un risque grave de **cécité partielle ou totale**.

Pour toutes les observations de la progression de l'éclipse utiliser des lunettes spéciales mises sur le marché pour la circonstance et d'un prix minime (5F.ttc maximum). Préférer celles portant le logo du secrétariat d'Etat à la Santé et à l'Action sociale. Elles doivent être vendues sous emballage individuel et le mode d'emploi doit être inscrit sur les lunettes elles-mêmes.

VERIFIEZ-LES AVANT USAGE :

N'utilisez sous aucun prétexte de systèmes bricolés pour la circonstance : superposition de lunettes de soleil, verre fumé à la bougie, réflexion dans un seau d'eau, etc. On ne joue pas son intégrité rétinienne à pile ou face.

Enfin, si vous n'avez pas pu résister à la tentation d'ôter les lunettes au moment où le soleil est totalement occulté, n'oubliez pas de les remettre **AVANT** le retour de la lumière.

Dans notre région l'éclipse sera partielle
et son observation **sera d'autant plus dangereuse** que le soleil restera constamment visible.

ROZOY-LE-VIEIL : JOURNEES DE L'ENVIRONNEMENT

A l'occasion de ces journées, une exposition a été présentée le 5 juin au Pressoir de Rozoy-le-Vieil sur le thème : **la haie champêtre - exemple de réhabilitation**. Il y était fait état de la réalisation par les élèves de Brevet Technique Supérieur, section « Gestion-Protection de la Nature » de l'école des Barres, d'une haie sise en bordure de terrain de l'école communale.

Les élèves de CM1 et CM2 associés à cette réalisation y exposaient leurs travaux : illustration du cycle biologique autour de la haie et végétaux pouvant la composer.

L'intervention des élèves de l'école des Barres est exposée dans un rapport consultable en Mairie

LES BOUES DEPOSEES A BAZOCHES-SUR-LE-BETZ

Notre association a été préoccupée par la présence, à Bazoches-sur-le-Betz, d'un dépôt de boues de station d'épuration provenant de Valenton (Val-de-Marne) et destinées à un usage agricole. Quoique ne se trouvant pas sur le territoire de l'une de nos cinq communes, ce dépôt est situé sur le bassin versant de la Sainte Rose, en un lieu proche des sources et d'un forage AEP de secours. En conséquence, nous avons pris langue avec Monsieur le Préfet pour suivre l'évolution de cette affaire préoccupante. Les services de la Préfecture nous ont assurés de la **légalité** du dépôt, et de son innocuité au regard des normes actuelles.

Aux dernières nouvelles, ces boues sont en cours d'évacuation. L'avenir du dépôt devrait être soumis à autorisation préfectorale après enquête publique. Nous suivons cette affaire de très près. Le problème de la gestion des boues va devenir de plus en plus crucial et la nomination d'un responsable départemental serait judicieuse.

AMENAGEMENT DU BETZ DANS LA TRAVERSEE DE CHEVRY

Dans le cadre de leur travail pratique de fin d'études, les élèves de BTS « Environnement » de l'Ecole des Barres ont étudié le cours du Betz dans la traversée de Chevry-sous-Le Bignon, et réalisé quelques aménagements des rives, à titre exemplaire et incitatif. Leur intervention est illustrée par un poster documentaire consultable à la mairie de Chevry.

Sur le terrain, vous pouvez voir ces aménagements au pied du pont sur la D146 ainsi qu'au déversoir.

✂-----✂
BULLETIN D'ADHESION 1999. (1 bulletin par famille). *Membres actifs* : 30 F plus 10 F par personne supplémentaire de la même famille (minimum) ; *Membres bienfaiteurs* : 100 F ou plus.

NOM..... **Prénom** Montant cotisation : Nbre de personnes :

Adresse

Code postal : **Commune**.....